

IMPORTANT

Consultez la dernière page du formulaire pour obtenir des instructions sur le remplissage du formulaire

Les champs marqués, d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale*			
Nom*		Prénom*	
N° de téléphone principal*		Autre n° de téléphone	
N°*	Rue*	N° d'appartement	
Case postale	Ville*	Province*	Code postal*
Métier, spécialité ou activité partagée pour lequel vous désirez faire l'étude de votre dossier*			
Renseignements personnels (si vous n'avez pas de dossier à la CCQ)			
Sexe* <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)*	
Taille en mètres ou en pieds*	Couleur des yeux* <input type="checkbox"/> Bruns <input type="checkbox"/> Bleus <input type="checkbox"/> Pers <input type="checkbox"/> Verts <input type="checkbox"/> Gris <input type="checkbox"/> Noirs		

2. RECONNAISSANCE DE FORMATION

Crédits de formation	
<input type="checkbox"/> Je suis inscrit dans un programme d'apprentissage reconnu dans une autre province que le Québec.	Province ou territoire du programme d'apprentissage Métier d'apprentissage Nom de l'autorité en matière d'apprentissage (Voir liste à la page suivante) Numéro d'identification en tant que participant au programme, si applicable
<input type="checkbox"/> J'ai complété une démarche de reconnaissance des acquis et je détiens un diplôme du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Je fournis mon code permanent afin de permettre à la CCQ de valider mon dossier scolaire.	Code permanent ¹ Selon votre dossier scolaire, des crédits de formation vous seront accordés si vous avez réussi une formation pertinente à votre métier ou spécialité. Aucune pièce justificative nécessaire.
<input type="checkbox"/> J'ai réussi une ou plusieurs activités de perfectionnement de la CCQ. Je souhaite qu'elles soient reconnues dans mon apprentissage.	
Heures de formation	
Si vous désirez faire reconnaître des heures de formations professionnelles pour le métier en lien avec cette demande, veuillez remplir une ou plusieurs fiches d'heures de formation (à la dernière page de ce formulaire) et fournir les preuves requises décrites sur la fiche.	

¹ Le code permanent (composé de quatre lettres suivies de huit chiffres) apparaît sur les relevés, diplômes ou autres documents émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que sur divers documents émis par des établissements scolaires.

IDENTIFICATION

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale*	Nom*	Prénom*
--	------	---------

3. DÉTAILS CONCERNANT LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'HEURES D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Pour connaître tous les détails concernant le processus de reconnaissance d'heures pour les apprentis canadiens d'un régime d'apprentissage reconnu dans une autre province que le Québec, veuillez consulter le ccq.org

Veillez noter que toutes les heures de travail déclarées à la CCQ par le rapport mensuel sont automatiquement prises en compte pour déterminer votre expérience dans le métier ou la spécialité visé par votre demande.

Les informations fournies dans la section 2 de ce formulaire permettent à la CCQ d'évaluer le nombre d'heures de formation pertinente que vous avez effectuées, de même que le nombre d'heures d'expérience pratique obtenu en chantier dans le cadre de votre apprentissage à ce jour.

Si vous avez d'autres types d'expérience de travail liées à votre métier ou spécialité, voici ce que vous devez présenter :

1. Le formulaire dûment rempli en complétant une ou plusieurs fiches d'heures de travail, avec les informations sur les types de chantier où vous avez effectué des tâches liées à votre métier ou à votre spécialité, et ce, signé par le ou la responsable de l'entreprise. Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste les mêmes éléments présents dans la fiche d'expérience de travail (voir à la page 4 du formulaire);
2. Des photocopies de preuves de rémunération pour valider chacune des fiches d'heures de travail (relevé de paie ou relevé d'impôt – T-4 relevé 1 ou relevés d'emploi)¹. Pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez.

Veillez noter que les documents originaux ne seront pas retournés.

La CCQ se réserve le droit de demander tout document supplémentaire jugé pertinent. Notez cependant qu'il est de votre responsabilité de fournir des preuves suffisamment précises et qu'il n'appartient pas à la CCQ d'effectuer des démarches visant à parfaire les informations que vous lui fournissez.

¹ Si vous avez rempli un formulaire pour du travail effectué hors Québec dans le cadre d'une entente de réciprocité (Demande de transfert de cotisations – Entente de réciprocité), vous n'avez pas besoin de fournir de preuves de rémunération pour ces heures.

4. AUTORISATION DU OU DE LA CANDIDAT(E)

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la CCQ à vérifier auprès des entreprises et des organismes concernés, notamment Revenu Québec, ainsi que le Ministère de l'Éducation, l'authenticité des documents que j'ai soumis ou la validation de mes sanctions scolaires aux fins de la délivrance d'un certificat de compétence, d'admission à un examen de qualification provinciale, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, d'admission à une activité de perfectionnement ou de soutien en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

À cette fin, j'autorise la CCQ à obtenir tous les renseignements et documents nécessaires des entreprises et des organismes concernés, et je consens expressément à ce que Revenu Québec transmette à la CCQ une copie du relevé 1 Revenus d'emplois et revenus divers des déclarations de revenus concernées. Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour l'admissibilité à l'examen et/ou au classement dans l'apprentissage, constitue une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122 (4) de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

La présente autorisation ou une copie de celle-ci seront valides tant que durera l'étude de ma demande ou tant que je détiendrai d'une exemption ou d'un certificat de compétence valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

Signature du ou de la candidat (e) (obligatoire)

Date (AAAA-MM-JJ)

5. CONSENTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT(E)

Je comprends que la reconnaissance des heures obtenues à la suite de la présente demande est irréversible et peut avoir un impact sur mon classement dans l'apprentissage ainsi que sur mon taux de salaire.

Oui, je désire que les heures reconnues soient ajoutées à mon carnet d'apprentissage

Non, je désire seulement vérifier mon admissibilité à l'examen de qualification et je ne désire pas ajouter les heures reconnues à mon carnet d'apprentissage

* Prenez note que si vous détenez une exemption, vous n'avez pas de carnet d'apprentissage et vous pouvez seulement vérifier votre admissibilité à l'examen de qualification.

Signature du ou de la candidat(e) (obligatoire)

Date (AAAA-MM-JJ)

LISTE DES AUTORITÉS PROVINCIALES OU TERRITORIALES EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

Alberta	<i>Alberta Apprenticeship and Industry Training (AAIT)</i>	Nunavut	<i>Nunavut Apprenticeship, Department of Family Services</i>
Colombie-Britannique	<i>Industry Training Authority (ITA)</i>	Ontario	<i>Employment Ontario</i>
Île-du-Prince-Édouard	<i>Apprenticeship Training and certification, Post-Secondary and Continuing Education Department of Workforce and Advanced Learning</i>	Saskatchewan	<i>Saskatchewan Apprenticeship and Trade Certification Commission</i>
Manitoba	Apprentissage Manitoba	Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Apprenticeship Trades and Certification Division, Department of Advanced Education and Skills</i>
Nouveau-Brunswick	Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle, Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Territoires du Nord-Ouest	Développement de la main-d'œuvre et normes, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi
Nouvelle-Écosse	<i>Nova Scotia Apprenticeship Agency</i>	Yukon	<i>Advanced Education Branch, Department of Education</i>

Veillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives à l'adresse ci-dessous.

Commission de la construction du Québec

Comité d'étude – dossier salarié

Case postale 2010, succ. Chabanel

Montréal (Québec) H2N 0C3

FICHE D'HEURES DE TRAVAIL DU OU DE LA SALARIÉ(E)

Remplissez autant de fiches que nécessaires pour démontrer l'ensemble des heures de travail que vous souhaitez faire reconnaître. (Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste des mêmes éléments que cette fiche.)

1. IDENTIFICATION DU OU DE LA CANDIDAT(E)

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale	Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures
Nom	Prénom

2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise		N° d'employeur à la CCQ (si disponible)	
N° de téléphone principal	Nom et fonction de la personne responsable de l'entreprise (même personne qui est signataire de la fiche au point 6)		
N°	Rue	N° de bureau ou de local	
Case postale	Ville	Province	Code postal

3. SOMMAIRE DES HEURES TRAVAILLÉES PAR ANNÉE NON DÉCLARÉES À LA CCQ (AU RAPPORT MENSUEL)

Année	Année	Année	Année	Année
Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année

4. DESCRIPTION DES TYPES DE CHANTIERS

Types de chantiers

Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la loi R-20 (aussi bien au Québec qu'à l'extérieur). Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (ex. : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, usine, construction industrielle dans une province autre que le Québec).

Résidentiel Précisez le type de bâtiment et la nature des travaux : _____

Institutionnel et commercial Précisez : _____

Industriel Précisez : _____

Génie civil et voirie Précisez : _____

Autre Précisez : _____

5. DESCRIPTION DES TÂCHES

Décrivez les tâches effectuées sur les chantiers et le pourcentage des heures consacrées à chaque tâche (total de 100 %). Les tâches détaillées de chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*, chap. R-20, r. 8.

Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche

Pour les métiers de grutier(-ière), d'opérateur(-trice) d'équipement lourd et d'opérateur(-trice) de pelles mécaniques, spécifiez la machinerie lourde utilisée pour accomplir ces tâches (veuillez fournir la marque, le modèle et la capacité de levage de la machinerie utilisée).

IDENTIFICATION

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale

Nom

Prénom

6. SIGNATURE ET ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document. Je comprends que la reconnaissance des heures obtenues à la suite de la présente demande est irréversible et peut avoir un impact sur le classement dans l'apprentissage du demandeur ainsi que sur son taux de salaire. Une demande non signée sera refusée.

Signature de la personne responsable
de l'entreprise

Signature du ou de la candidat(e)

Date (AAAA-MM-JJ)

7. SIGNATURE DU OU DE LA CANDIDAT(E)

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document. Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour l'admissibilité à l'examen et/ou au classement dans l'apprentissage constitue une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122 (4) de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

Signature du ou de la candidat(e)

Date (AAAA-MM-JJ)

Pièces justificatives : pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures d'expérience, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. Les preuves les plus communes sont les relevés de paie et les relevés d'impôt (T-4 ou relevé 1).

FICHE D'HEURES DE TRAVAIL DU OU DE LA SALARIÉ(E)

Remplissez autant de fiches que nécessaires pour démontrer l'ensemble des heures de travail que vous souhaitez faire reconnaître. (Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste des mêmes éléments que cette fiche.)

1. IDENTIFICATION DU OU DE LA CANDIDAT(E)

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale	Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures
Nom	Prénom

2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise		N° d'employeur à la CCQ (si disponible)	
N° de téléphone principal	Nom et fonction de la personne responsable de l'entreprise (même personne qui est signataire de la fiche au point 6)		
N°	Rue	N° de bureau ou de local	
Case postale	Ville	Province	Code postal

3. SOMMAIRE DES HEURES TRAVAILLÉES PAR ANNÉE NON DÉCLARÉES À LA CCQ (AU RAPPORT MENSUEL)

Année	Année	Année	Année	Année
Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année

4. DESCRIPTION DES TYPES DE CHANTIERS

Types de chantiers

Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la loi R-20 (aussi bien au Québec qu'à l'extérieur). Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (ex. : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, usine, construction industrielle dans une province autre que le Québec).

Résidentiel Précisez le type de bâtiment et la nature des travaux : _____

Institutionnel et commercial Précisez : _____

Industriel Précisez : _____

Génie civil et voirie Précisez : _____

Autre Précisez : _____

5. DESCRIPTION DES TÂCHES

Décrivez les tâches effectuées sur les chantiers et le pourcentage des heures consacrées à chaque tâche (total de 100 %). Les tâches détaillées de chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*, chap. R-20, r. 8.

Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche

Pour les métiers de grutier(-ière), d'opérateur(-trice) d'équipement lourd et d'opérateur(-trice) de pelles mécaniques, spécifiez la machinerie lourde utilisée pour accomplir ces tâches (veuillez fournir la marque, le modèle et la capacité de levage de la machinerie utilisée).

IDENTIFICATION

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale

Nom

Prénom

6. SIGNATURE ET ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document. Je comprends que la reconnaissance des heures obtenues à la suite de la présente demande est irréversible et peut avoir un impact sur le classement dans l'apprentissage du demandeur ainsi que sur son taux de salaire. Une demande non signée sera refusée.

Signature de la personne responsable
de l'entreprise

Signature du ou de la candidat(e)

Date (AAAA-MM-JJ)

7. SIGNATURE DU OU DE LA CANDIDAT(E)

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document. Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour l'admissibilité à l'examen et/ou au classement dans l'apprentissage constitue une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122 (4) de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

Signature du ou de la candidat(e)

Date (AAAA-MM-JJ)

Pièces justificatives : pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures d'expérience, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. Les preuves les plus communes sont les relevés de paie et les relevés d'impôt (T-4 ou relevé 1).

FICHE D'HEURES DE FORMATION

Remplissez autant de fiches que nécessaire pour démontrer l'ensemble des heures de formation que vous souhaitez faire reconnaître.
Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTIFICATION

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale*

Nom*

Prénom*

PREUVES REQUISES

Pour chaque formation, veuillez joindre une preuve qui contient les éléments suivants et remplir une fiche d'identification ci-dessous :

- Descriptif de la formation provenant d'une autorité compétente ou déléguée par celle-ci (ex. : site Web, dépliant, brochure);
- Preuve d'heures de formation professionnelle effectuées (avec date d'achèvement qui démontre les heures de formation, comme un bulletin, relevé de notes, certificat, etc.).

Si le document est rédigé dans une autre langue que le français, veuillez le fournir et joindre une traduction professionnelle en français. Vous ne pouvez transmettre de version anglaise que si vous êtes admissible aux exemptions prévues par la Charte de la langue française. Pour obtenir plus d'informations, visitez le site Web de l'Office québécois de la langue française, au oqlf.gouv.qc.ca.

IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Titre de la formation*

Organisme émetteur de la formation*

Nombre d'heures de formation en lien avec le métier visé par la demande*

Pour cette formation, détaillez chaque compétence acquise, ainsi que le nombre d'heures consacrées à cette compétence.

Compétence	Nombre d'heures de formation
Compétence	Nombre d'heures de formation
Compétence	Nombre d'heures de formation
Compétence	Nombre d'heures de formation
Compétence	Nombre d'heures de formation

SIGNATURE DU OU DE LA CANDIDAT(E)

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document. Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour l'obtention d'un certificat de compétence, d'une exemption, d'un certificat d'enregistrement ou d'une mesure au bénéfice de la diversité de la main-d'œuvre constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122, paragraphe 4 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

Signature du ou de la candidat(e)

Date (AAAA-MM-JJ)

COMMENT REMPLIR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'HEURES

1. Requis pour présenter la demande de reconnaissances d'heures

- Remplissez la section d'identification (section 1);
- Remplissez la section de reconnaissance d'heures de formation (section 2), si vous voulez faire reconnaître un programme de formation reconnue par le ministère de l'Éducation ou par la CCQ;
- Lisez attentivement la section 3;
- Signez le formulaire (autorisation et consentement du candidat) et lisez attentivement l'encadré portant sur le classement dans la période d'apprentissage;
- Remplissez la fiche d'heures de travail, ou fournissez une lettre d'employeur, dans le but de démontrer l'expérience de travail pertinente au métier ou à la spécialité pour lequel la demande est effectuée. Ainsi, il est important de détailler les tâches que vous avez effectuées pour les heures revendiquées ainsi que le type de chantier ou de bâtiment. **Soyez le plus précis possible;**
- Fournissez des photocopies de preuves de rémunération (relevés de paie, feuillets d'impôt, T4, relevés 1 ou relevés d'emploi) pour valider chacune des fiches d'expérience de travail.
- Remplir la **fiche d'heures de formation** afin de démontrer l'acquisition de compétences en lien avec le métier. Veuillez démontrer quelles compétences ont été développées lors de la formation.
Pour chacune des formations que vous souhaitez faire reconnaître, fournir la preuve des heures de cours de formation. Afin d'être reconnues, les heures de formations doivent avoir été complétées et suivies auprès d'une autorité compétente ou déléguée par celle-ci.

2. Envoi de votre demande

Pour déposer votre demande, veuillez envoyer le formulaire et les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse postale inscrite à la page 2 du formulaire, à l'un des bureaux régionaux de la CCQ ou via le service en ligne. Pour consulter les adresses de nos bureaux régionaux, consultez le ccq.org.